

## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif aux comptes de la commune pour l'année

### 2018

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous remettre, en annexe, les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne pour l'année 2018.

Par le présent message, nous tenons à vous donner un certain nombre de renseignements complémentaires.

Le budget 2018 prévoyait un déficit de **CHF 2'648'401.85** pour un total de charges de CHF 83'951'443.30. Les comptes laissent apparaître une perte nette de **CHF 1'430'319.11** pour un total de charges de CHF 81'898'772.49, après amortissements financiers obligatoires de CHF 3'171'375.40, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement du réseau d'eau potable de CHF 656'236.30, attribution à la réserve obligatoire pour le renouvellement des canalisations de CHF 1'626'183.91, attribution à la réserve pour le renouvellement de la STEP de CHF 300'000.00, attribution à la provision pour la Caisse de Prévoyance de l'Etat de CHF 888'742.10, attribution à la provision PF17 pour CHF 400'000.- et amortissements complémentaires des immobilisations de CHF 2'919'555.30, par le biais de prélèvements sur la réserve pour investissements de CHF 4'121'558.30 et sur la réserve pour l'aide au logement de CHF 213'816.00. A relever que les attributions pour les réserves d'eau potable et des canalisations ont bénéficié des recettes pour les taxes de raccordement facturées, qui, en temps normal, figuraient dans les recettes d'investissements. Ces deux postes au bilan étant amortis, ces recettes ont été comptabilisées dans les comptes de fonctionnement pour un total de CHF 2'858'993.40.

Le résultat 2018 est aussi impacté négativement par le rattrapage temporel des contributions immobilières et taxes déchets, qui retrouveront un niveau normal en 2019, voire meilleur pour les personnes morales.

Globalement les dépenses 2018 ont été très bien maîtrisées et sont inférieures au budget dans tous les chapitres, en dehors de la santé publique (chapitre 4), qui est du ressort de l'Etat. Ensuite, l'évaluation des impôts sur les personnes physiques et sur les personnes morales a fait l'objet, comme les années précédentes, d'une estimation prudente, compte tenu notamment des incertitudes liées aux personnes morales, dont nous dépendons fortement. La baisse constatée chez certains contribuables personnes morales a, heureusement, été partiellement compensée par une hausse réjouissante chez d'autres.

Pour l'année 2018, nous avons également calculé le résultat du compte financier. Le compte financier résume l'ensemble des écritures comptables qui font l'objet d'un mouvement de trésorerie. Par conséquent, les

écritures telles que les amortissements, les provisions spéciales, attributions aux réserves, et les imputations internes ont été éliminées de ce résultat. Le compte financier laisse ainsi apparaître un déficit de CHF 8'455'719.00. Ce résultat est la conséquence des investissements lourds, notamment pour les écoles de Cormanon et du Platy, dont le total investi en 2018 se monte pour ces deux chantiers à CHF 9'790'503.00.

Durant l'exercice 2018, les emprunts bancaires à court, moyen et long terme ont diminué de CHF 77'500'000.00 au 31.12.2017 à CHF 75'000'000.00 au 31.12.2018, soit **une diminution de la dette brute de Fr. 2'500'000.00**. La dette nette, qui comprend les emprunts à court, moyen et long terme diminués des disponibilités ainsi que des prêts, selon le calcul du Service des Communes, est passé de CHF 62'228'665.70 au 31.12.2017 à CHF 71'047'495.45, soit **une augmentation de CHF 8'818'829.75**. Par conséquent, la différence entre l'augmentation de la dette brute et de la dette nette représente la trésorerie utilisée pour financer partiellement les investissements, soit CHF 11'318'829.75.

\*\*\*\*\*

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2018

### **0 Administration**

#### **020 Administration générale**

##### **020.303 Cotisations AVS/AI/APG/AC**

Budget : CHF 1'320'000.00                      Comptes : CHF 1'349'224.95                      Excédent : CHF 29'224.95

L'excédent est dû, d'une part, à un arriéré d'AVS de CHF 13'817.65 suite à une révision, et d'autre part à un surplus d'AVS en rapport avec l'estimation surestimée des jeunes de moins de 18 ans, qui ont visiblement pris de l'âge. Cet élément sera pris en considération dans l'élaboration du prochain budget 2020.

##### **020.316 Location surface administrative**

Budget : CHF 0.00                                      Comptes : CHF 4'976.75                                      Excédent : CHF 4'976.75

Il s'agit du décompte chauffage 2014 établi par la Gérance Giroud en rapport avec l'ancienne administration de Cormanon.

##### **020.318.30 Frais de procédures judiciaires**

Budget : CHF 15'000.00                                      Comptes : CHF 36'028.00                                      Excédent : CHF 21'028.00

Lors de l'établissement du budget un montant de CHF 15'000.00 est généralement inscrit pour ce poste sans que nous puissions réellement prévoir les dépenses. Ce dépassement provient en particulier du fait que la Commune a dû engager un mandataire pour défendre ses intérêts dans un dossier sensible d'aménagement du territoire.

##### **020.318.85 Mandat d'archivage**

Budget : CHF 8'000.00                                      Comptes : CHF 0.00                                      Disponible : CHF 8'000.00

En raison d'une absence de longue durée au niveau du personnel concerné, les priorités ont été fixées sur la suppléance pour assurer les tâches nécessaires. Il n'a donc pas été possible de démarrer comme prévu le mandat d'assainissement des archives communales.

#### **020.319.30 TVA administration**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 3'340.00 Excédent : CHF 3'340.00

Dès lors que la vente des cartes journalières CFF avait atteint le seuil limite CHF 100'000.00 par année, la Commune aurait dû s'annoncer pour payer la TVA sur ce compte. La somme de CHF 3'340.- représente les arriérés de TVA pour les années 2015 à 2018. Le forfait de cette taxe représentera par la suite environ CHF 840.00 par an.

#### **020.431.10 Ordonnances pénales administratives**

Budget : CHF 3'500.00 Comptes : CHF 14'310.00 Gain : CHF 10'810.00

Il s'agit des ordonnances pénales facturées relatives aux amendes de parcage impayées, en nette augmentation.

#### **020.436 Remboursements de frais administratifs**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 12'662.55 Gain : CHF 12'662.55

Il s'agit de la refacturation d'appareils téléphoniques au Centre scolaire de Villars-Vert.

#### **030 Informatique et télécommunications**

##### **030.315.10 Abonnements de maintenance du matériel**

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 12'356.80 Disponible : CHF 7'643.20

Les périodes facturées par rapport aux contrats en vigueur ont été modifiées. Par conséquent, une partie de la charge 2018 a été prise imputée déjà en 2017, ce qui explique le montant disponible et la différence par rapport à l'année précédente.

##### **030.318.20 Mise en réseau des sites**

Budget : CHF 25'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 25'000.00

Pour le budget 2018, il était prévu un montant de CHF 25'000.00 pour l'interconnexion réseau des cellules de la rue des Platanes. Depuis, les besoins ont changé et avec la construction d'une nouvelle école, il n'est pas assuré non plus que les cours de catéchisme / ACM - ACT / et d'appui occupent toujours ces locaux à l'avenir. Avec ces incertitudes, cet investissement n'est pas judicieux pour l'instant. Le projet a donc été stoppé.

#### **1 Ordre public**

##### **140 Police du feu**

## **140.301 Solde des sapeurs-pompiers**

Budget : CHF 93'950.00 Comptes : CHF 103'450.75 Excédent : CHF 9'500.75

Le dépassement s'explique par le nombre d'interventions supérieur à la moyenne, 102 en 2018 contre 73 en 2017, ce qui a une incidence directe sur les soldes. En l'absence de gros sinistres incendie ou liés à des éléments naturels, une grande partie de ces interventions ont été refacturées sous compte le 140.436.

### **140.301.02 Salaires soumis AVS service du feu**

Budget : CHF 33'800.00 Comptes : CHF 26'845.70 Disponible : CHF 6'954.30

Le nombre d'heures consacrées à l'entretien de la protection respiratoire a diminué en raison du transfert de l'entretien au Centre de renfort de Fribourg. La mise à jour des plans d'interventions a été mise de côté en 2018, faute de temps à disposition.

### **140.318.10 Honoraires pour examens médicaux**

Budget : CHF 5'000.00 Comptes : CHF 5'385.00 Excédent : CHF 385.00

Le compte légèrement plus élevé s'explique par un cycle non linéaire des examens médicaux pour les chauffeurs de camion (C1 et C) ainsi que ceux de la protection respiratoire. Ils sont répartis tous les 5 ans ou tous les 3 ans selon l'âge. Nous avons eu peu d'examens en 2017 et un plus grand nombre en 2018.

### **140.436 Participation de tiers pour intervention**

Budget : CHF 21'000.00 Comptes : CHF 47'435.50 Gain : CHF 26'435.50

Il s'agit de la facturation des interventions aux tiers liée principalement aux 29 interventions supplémentaires par rapport à la moyenne dont nous avons pu facturer une grande partie.

## **160 Protection civile**

### **160.314 Entretien et réparations des locaux**

Budget : CHF 16'000.00 Comptes : CHF 26'605.35 Excédent : CHF 10'605.35

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Toutefois, le lave-vaisselle a pris feu suite à un problème technique, il a dû être remplacé pour un montant de CHF 13'624.05.

### **160.436 Remboursement dégâts locaux PC**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 3'000.00 Gain : CHF 3'000.00

Un remboursement de CHF 3'000.00 a été pris en charge par l'assurance pour le remplacement du lave-vaisselle.

### **160.427 Location des locaux de la PC**

Budget : CHF 60'000.00 Comptes : CHF 25'509.70 Manco : CHF 34'490.30

La différence résulte du fait que les locaux ont été moins occupés par l'armée dont la planification est très variable.

## **2 Enseignement et formation**

**200 Ecole enfantine 1H - 2H**

**200.310 Matériel scolaire (DL)**

Budget : CHF 27'799.00 Comptes : CHF 32'666.20 Excédent : CHF 4'867.20

L'excédent de charges est généré par les effets de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 précisant l'étendue de la gratuité de l'enseignement obligatoire. La participation habituellement facturée aux parents pour les fournitures scolaires a dû être financée par la Commune.

**210 Ecole primaire 3H – 8H et CO 9H – 11H**

**210.302.60 Traitements des maîtres de sport facultatif**

**210.461 Subvention sport scolaire et sport facultatif**

Budget : CHF 10'000.00 (charge) Comptes : CHF 38'835.00 Excédent : CHF 28'835.00

Budget : CHF 11'000.00 (produit) Comptes : CHF 19'250.00 Gain : CHF 8'250.00

Cette position comprend des salaires touchant la période de septembre à décembre 2017 (année scolaire 2017/2018) + la période de septembre à décembre 2018 (année scolaire 2018/2019). Cet excédent est exceptionnel et ce correctif permet, à partir de l'exercice 2019, de prendre en compte uniquement la charge financière de l'année civile en cours. Cet excédent est aussi à mettre en parallèle avec le compte 210.461 (Subvention sport scolaire et facultatif) qui dégage une subvention supérieure au budget de CHF 8'250.00.

**210.310 Matériel scolaire (DL)**

Budget : CHF 110'860.00 Comptes : CHF 95'106.16 Disponible : CHF 15'753.84

L'effet de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 a été maîtrisé sur les classes primaires où, en collaboration avec les responsables d'établissement, il a été décidé de limiter les fournitures scolaires à l'essentiel et conseillé aux parents d'appliquer le principe du « bon sens » en réutilisant les fournitures déjà en possession des enfants. Par ailleurs, le budget tablait sur 12 classes primaires à Villars-Vert mais finalement 10 classes ont été ouvertes.

**210.316.05 Transports scolaires**

Budget : CHF 62'000.00 Comptes : CHF 918.00 Disponible : CHF 61'082.00

En vue du transfert de charges de l'Etat vers les communes, le compte 210.351.10 a été splitté sur la base des comptes 2017. Depuis le 01.08.2018, les coûts sont à charge intégrale de la Commune en application de la nouvelle loi scolaire. La participation de VSG jusqu'au 31.07.2018 relevait du pot commun. En l'état, la Commune n'assumera plus que ses frais de transports scolaires internes.

#### **210.318.10 Sport scolaire facultatif par des tiers**

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 16'437.30 Excédent : CHF 1'437.30

L'explication est identique à celle fournie pour le compte 210.302.60. Il s'agit là des prestataires externes.

#### **210.352.10 Contribution écoles du cycle d'orientation (DL)**

Budget : CHF 5'675'188.00 Comptes: CHF 5'367'860.60 Disponible : CHF 307'327.40

L'Association des CO a bouclé ses comptes 2018 avec un total de charges inférieur de CHF 1'318'300.00 par rapport au budget. Par ailleurs, l'estimation de la participation aux frais de fonctionnement des écoles du CO de la Ville de Fribourg, reposait, d'une part, sur les modalités financières de l'avant-projet de convention en cours de discussion au moment de la finalisation du budget 2018 et, d'autre part, d'une estimation prudente du nombre d'élèves à la rentrée scolaire 2018/19.

#### **210.366.50 Activités culturelles scolaires**

Budget : CHF 24'500.00 Comptes : CHF 14'089.45 Disponible : CHF 10'410.55

Le coût des spectacles scolaires s'est avéré inférieur aux prévisions tout comme les frais liés au spectacle des « Ombres de Shakespeare ». Par ailleurs, les frais liés aux fêtes de clôture des écoles se sont aussi avérés inférieurs au budget.

#### **210.452.40 Refacturation bus et classes développement**

Budget : CHF 9'000.00 Comptes : CHF 31'720.50 Gain : CHF 22'720.50

Il s'agit de la dissolution du compte courant 1150.50 figurant au bilan.

#### **210.461 Subvention sport scolaire et facultatif**

Budget : CHF 11'000.00 Comptes : CHF 19'250.00 Gain : CHF 8'250.00

Le Service du sport verse une subvention cantonale sur la base du décompte de cours avec une liste de présences et sur présentation d'une facture correspondant au 50 % du montant et en fonction des tarifs maximum admis pour les moniteurs selon le type de diplôme (en lien avec le compte 210.302.60).

#### **210.461.01 Subvention fédérale sports et camps**

Budget : CHF 19'000.00 Comptes : CHF 22'938.30 Gain : CHF 3'938.40

L'écart est dû au solde des subventions de l'année scolaire 2016/17 de CHF 3'818.00 versé par Jeunesse et Sport début 2018.

#### **220 Service intercommunal de psychologie et de logopédie (DL)**

##### **220.302 / 318.01 Traitements des psychologues**

Budget : CHF 662'589.00 Comptes : CHF 726'356.35 Excédent : CHF 63'767.35

Pour donner suite à la demande des réviseurs, 3 nouveaux comptes ont été créés pour la comptabilisation des thérapeutes facturés par l'Etat. En effet, les traitements des thérapeutes ne doivent pas figurer dans un compte salaires puisqu'ils ne sont pas payés par la Commune avec fiches de paie et décomptes charges sociales, mais bien comme étant des prestations de tiers puisque ces thérapeutes sont payés par l'Etat. Ces nouveaux comptes sont actifs rétroactivement depuis le 01.01.2018. Le nouveau compte pour les traitements des psychologues est donc le 220.318.01.

Les comptes plus élevés s'expliquent en partie par le fait que les frais liés au pont AVS d'une psychologue partie en pré-retraite n'avaient pas été mis au budget 2018 et par le fait qu'une augmentation de dotation en psychologie (20%) s'est faite dès le mois de septembre 2018. Ces comptes comprennent également les salaires des psychologues qui ont assuré le remplacement de deux psychologues en congé maternité, dont les indemnités se trouvent dans le compte 220.436.

#### **220.302.10 / 318.02 Traitements des logopédistes**

#### **220.302.20 / 318.03 Traitements des psychomotriciennes**

Comme pour le compte 220.302 ci-dessus, nous avons procédé au changement des numéros de comptes pour donner suite à la demande des réviseurs.

Le compte 220.302.10 devient	220.318.02 Traitements des logopédistes
Le compte 220.302.20 devient	220.318.03 Traitements des psychomotriciennes

#### **220.303 / 318.15 Charges sociales du personnel**

Budget : CHF 412'381.00	Comptes : CHF 483'182.10	Excédent : CHF 70'801.10
-------------------------	--------------------------	--------------------------

Comme pour les comptes de traitements ci-dessus, nous avons procédé au changement des numéros de comptes pour donner suite à la demande des réviseurs. Le nouveau compte des charges sociales du personnel est le 220.318.15.

Les comptes plus élevés s'expliquent par la masse salariale plus élevée et par le fait que l'estimation du montant avait été faite en prenant en compte le 20 % de la masse salariale, alors qu'il aurait fallu se baser sur un 23 % pour être plus proche de la réalité (ce qui a été corrigé pour le budget 2019).

#### **220.319 Frais généraux divers**

Budget : CHF 5'000.00	Comptes : CHF 8'081.10	Excédent : CHF 3'081.10
-----------------------	------------------------	-------------------------

Le montant est plus élevé, car figurent dans cette rubrique les frais remboursés au SLPP Broye-Lac (CHF 2'820.00) suite au transfert de l'école de Cressier vers le cercle scolaire de Morat. On trouve également dans cette rubrique des factures de traduction (en 7 langues) d'un document de présentation du Service pour lesquelles une subvention du Bureau cantonal de l'intégration des migrants et de la prévention du racisme (CHF 1'728.00) avait été versée en 2017.

#### **220.390.10 Imputation interne des intérêts**

Budget : CHF 12'000.00	Comptes : CHF 4'500.00	Disponible : CHF 7'500.00
------------------------	------------------------	---------------------------

Le montant est identique à 2017 et correspond au forfait proposé au SIPLP en raison, d'une part, des acomptes aux communes membres qui sont facturés trimestriellement et leur permettent ainsi de s'acquitter plus vite de leur participation, et d'autre part en raison du taux moyen de la dette communale qui a baissé.

## **220.436 Indemnités des assurances du personnel**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 38'591.50

Gain : CHF 38'591.50

Aucun montant n'avait été budgétisé pour cette rubrique, car il n'est pas possible de faire des prévisions réalistes. Le montant encaissé pour cette rubrique est plus important que l'année dernière, car il s'explique par les indemnités perçues pour les congés maternité de deux psychologues. Ce montant est alors à déduire du montant des traitements des psychologues.

## **290 Administration scolaire**

### **290.301.10 Traitements personnel administratif et chauffeurs**

Budget : CHF 570'552.25

Comptes : CHF 594'788.70

Excédent : CHF 24'236.45

Ce compte concerne du personnel communal ainsi que du personnel du Centre scolaire de Villars-Vert Vert (CSVV). Ce dernier est remboursé par le Canton. Parmi les chauffeurs du CSVV, il y a une personne en arrêt de travail de longue durée et des remplaçants qui ont été engagés provisoirement. La rétrocession du Canton se fait sous le chiffre 290.452.

### **2901 Ecole de Cormanon**

#### **2901.314 Entretien et rénovation**

Budget : CHF 103'000.00

Comptes : CHF 87'643.50

Disponible : CHF 15'356.50

La plupart des travaux prévus au budget ont été réalisés. Toutefois, pour des raisons de planning, les travaux pour la réfection des tablettes de fenêtres intérieures pour un montant de CHF 12'000.00 ont été reportés au budget 2019.

#### **2901.318 Assurance incendie, ECAB**

Budget : CHF 10'000.00

Comptes : CHF 15'628.90

Excédent : CHF 5'628.90

Suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école, la taxation des bâtiments par l'ECAB a été adaptée.

### **2902 Ecole des Rochettes**

#### **2902.314 Entretien et rénovation**

Budget : CHF 74'500.00

Comptes : CHF 76'064.05

Excédent : CHF 1'564.05

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Des travaux non prévus pour la mise en conformité de la liaison téléphonique pour l'appel d'urgence de l'ascenseur ont été réalisés pour un montant de CHF 3'091.00.

#### **2902.427.50 Produit des locations et halles de gym**

Budget : CHF 100.00

Comptes : CHF 2'400.00

Gain : CHF 2'300.00

Le montant correspond à la location de la salle de psychomotricité pour le premier semestre 2018. Cette dernière a été déplacée dans la nouvelle partie de l'école de Cormanon dès la rentrée scolaire.

## **2902.461 Subvention cantonale FRICAD**

Budget : CHF 00.00 Comptes : CHF 12'430.00 Gain : CHF 12'430.00

La subvention du Canton pour le raccordement au chauffage à distance était prévue dans le compte d'investissement qui a été clôturé, et dont le compte d'actif au bilan a déjà été amorti.

## **2903 Ecole de Villars-Vert**

### **2903.314 Entretien et rénovation**

Budget : CHF 129'700.00 Comptes : CHF 152'421.45 Excédent : CHF 22'721.45

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. La mise en place d'un parafoudre pour protéger la régulation des installations techniques a été réalisée et n'était pas prévue au budget. Suite à l'incendie des bus scolaires, la réfection du couvert a été effectuée pour un montant global de CHF 21'402.10.

### **2903.436 Indemnités des assurances des bâtiments**

Budget : CHF 00.00 Comptes : CHF 25'786.10 Gain : CHF 25'786.10

Il s'agit de remboursements liés au sinistre de l'abribus de CHF 20'781.35, à des dégâts dus à la foudre de CHF 4'698.50 et à des dégâts de bris de glace de CHF 306.25.

## **3 Culture, sports et loisirs**

### **300 Culture**

#### **300.301 Traitement du personnel bibliothèque**

Budget : CHF 242'018.00 Comptes : CHF 272'468.50 Excédent : CHF 30'450.50

Le dépassement de ce poste résulte d'un arrêt de travail de longue durée. Du personnel de remplacement a été engagé. Les indemnités perçues par notre assurance ont été comptabilisées sous le chiffre 300.436 pour CHF 35'753.45.

#### **300.318.10 Etude pour agrandissement bibliothèque**

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 20'000.00

Suite à une non entrée en matière par le Conseil général et au retrait du Message par le Conseil communal lors de la séance du 24 mai 2018, l'étude a été mise en « stand-by ». L'étude pour la bibliothèque communale a été reportée à 2019, dans les investissements.

### **330 Parcs publics et chemins pédestres**

#### **330.301 Traitements des jardiniers**

##### **330.390.10 Imputation interne des salaires**

Budget : CHF 483'681.00 Comptes : CHF 265'460.55 Disponible : CHF 218'220.45  
Budget : CHF 159'305.55 Comptes : CHF 297'474.00 Excédent : CHF 138'168.45

La différence s'explique par la comptabilisation d'une partie du personnel sous le chiffre 620.301, reporté sur le chapitre 330 par le biais des imputations internes (compte 330.390.10).

### **330.314                    Entretien des jardins publics et chemins**

Budget : CHF 68'900.00                    Comptes : CHF 76'399.90                    Excédent : CHF 7'499.90

Le dépassement est essentiellement lié à une surconsommation de copeaux sur les sentiers et chemins pédestres. Plusieurs aménagements ont également nécessité l'achat de matériel, tels que des blocs d'enrochements ou du bois traité.

### **340                            Sports**

#### **340.314.10                Entretien de la buvette du Platy**

Budget : CHF 1'000.00                    Comptes : CHF 5'509.55                    Excédent : CHF 4'509.55

Suite aux vents violents du début d'année, des travaux de remise en état et contrôle général de la ferblanterie ont été entrepris sur la toiture de la buvette, pour un montant global de CHF 5'270.75.

#### **340.436                    Indemnités des assurances et tiers**

Budget : CHF 0.00                            Comptes : CHF 1'592.05                    Gain : CHF 1'592.05

Il s'agit d'un remboursement suite aux dégâts survenus lors des vents violents du début d'année.

### **341                            Centre sportif avec installations de la protection civile**

#### **341.314                    Entretien et réparations des bâtiments**

Budget : CHF 142'500.00                    Comptes : CHF 138'643.25                    Disponible : CHF 3'856.75

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Des travaux non prévus ont également été entrepris avec le remplacement d'un moteur de ventilation ainsi que le nettoyage des conduits de ventilation du local boxe pour un montant global CHF 5'843.85. Suite aux vents violents du début d'année, des tôles d'acrotère ont dû être remplacées ainsi que des éléments du garde-corps de toiture pour un montant de CHF 13'778.00 Une économie d'environ CHF 9'500.00 a été réalisée en simplifiant la réfection du bar spectateurs et en effectuant les installations de raccordement sanitaire par le service communal de conciergerie.

#### **341.318.10                Taxes téléphoniques**

Budget : CHF 2'500.00                    Comptes : CHF 101.00                    Disponible : CHF 2'399.00

Trois abonnements téléphoniques liés à ce compte ont été résiliés.

#### **341.436.20                Indemnités des assurances des bâtiments**

Budget : CHF 0.00                            Comptes : CHF 13'578.00                    Gain : CHF 13'578.00

Il s'agit du remboursement suite aux dégâts survenus lors des vents violents du début d'année.

**351 Centre de rencontres villageoises « La Grange »**

**351.314 Entretien et réparations de l'immeuble**

Budget : CHF 22'200.00 Comptes : CHF 25'936.50 Excédent : CHF 3'736.50

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Des travaux non prévus ont également dû être entrepris comme la mise en conformité des installations électriques CHF 2'773.75, le système d'appel d'urgence de l'ascenseur CHF 2'477.10, la réparation de la porte d'entrée principale et des portes fenêtres CHF 2'266.50.

**352 Bâtiment du village (Ancienne école)**

**352.314 Entretien et réparations de l'immeuble**

Budget : CHF 12'000.00 Comptes : CHF 3'661.60 Disponible : CHF 8'338.40

La quasi-totalité des travaux d'entretien courant ont été réalisés. Pour des questions de planning, des travaux prévus au budget ont été reportés pour un montant de CHF 7'500.00. Il s'agit du remplacement des selfs des luminaires qui sera réalisé en 2019 et la transformation du local citerne qui se fera effectuée une fois le bâtiment raccordé au chauffage à distance.

**353 Pavillon des jeunes – centre d'animation DOJO**

**353.312.05 Electricité**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 0.00 Disponible : CHF 0.00

Il n'y a pas de compteur individuel pour ce bâtiment qui est directement lié au compteur du centre sportif (341).

**353.314 Entretien et réparations de l'immeuble**

Budget : CHF 9'500.00 Comptes : CHF 12'242.60 Excédent : CHF 2'742.60

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Des travaux complémentaires de réfection de carrelage dans les vestiaires foot ont dû être entrepris pour un montant d'environ CHF 2'500.00.

**354 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)**

**354.314 Entretien et réparations du bâtiment**

Budget : CHF 53'200.00 Comptes : CHF 42'090.40 Disponible : CHF 11'109.60

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés hormis la réfection du crépi en pied de façade de CHF 3'000.00 qui a été reportée pour une question de planning. Un gain d'environ CHF 9'000.00 a été réalisé sur l'agrandissement du vestiaire hommes avec la récupération d'armoires vestiaires d'occasion.

**355 Espace Nuithonie**

355.314 Entretien et réparations du bâtiment  
 355.436.10 Refacturation remise en état salle Mummenschanz  
 355.469 Don de la LORO salle Mummenschanz

Budget : CHF 0.00 (charge)	Comptes : CHF 814'113.85	Excédent : CHF 814'113.85
Budget : CHF 0.00 (produit)	Comptes : CHF 614'113.85	Gain : CHF 614'113.85
Budget : CHF 0.00 (produit)	Comptes : CHF 200'000.00	Gain : CHF 200'000.00

Les travaux d'assainissement de la salle Mummenschanz se sont bien déroulés, dans le respect des délais et des coûts, ainsi qu'à l'entière satisfaction des usagers. La Commune de Villars-sur-Glâne a effectué le suivi de chantier en tant que propriétaire. L'entier des travaux a été refacturé. Avec le paiement de Coriolis et de la LORO, le compte a pu être clôturé en 2018.

**356 Pavillon de l'accueil et de l'animation Le Milieu à Villars-Vert**

**356.313 Frais de nettoyage**

Budget : CHF 500.00	Comptes : CHF 0.00	Disponible : CHF 500.00
---------------------	--------------------	-------------------------

Il n'y pas eu d'achat de matériel spécifique, les consommables sont quant à eux directement imputés sur le compte de l'école primaire de Villars-Vert.

**356.314 Entretien et réparations du bâtiment**

Budget : CHF 8'000.00	Comptes : CHF 12'038.30	Excédent : CHF 4'038.30
-----------------------	-------------------------	-------------------------

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Des compléments de travaux pour la réfection de la clôture qui borde la parcelle, le remplacement d'un verre cassé, des travaux de peinture urgents sur les cadres de fenêtres en bois ainsi que pour masquer des graffitis et un contrôle électrique ont été entrepris pour un montant global d'environ CHF 4'200.00.

**360 Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F**

360.312 Chauffage  
 360.312.10 Consommation d'eau potable  
 360.318 Frais de gérance  
 360.319 Taxes d'épuration des eaux

Budget : CHF 20'000.00	Comptes : CHF 33'000.00	Excédent : CHF 13'000.00
Budget : CHF 4'000.00	Comptes : CHF 3'848.10	Disponible : CHF 151.90
Budget : CHF 1'000.00	Comptes : CHF 3'287.95	Excédent : CHF 2'287.95
Budget : CHF 8'500.00	Comptes : CHF 11'068.35	Excédent : CHF 2'568.35

Les montants imputés dans les comptes découlent d'un décompte provisoire établi par la Gérance Giroud pour la période allant de juin 2016 à décembre 2018. Pour le chauffage, l'eau potable et l'épuration des eaux, aucun montant n'avait été payé en 2016 et 2017.

**360.313 Frais de nettoyage**

Budget : CHF 42'000.00	Comptes : CHF 26'975.15	Disponible : CHF 15'024.85
------------------------	-------------------------	----------------------------

A la fin de l'été, le mandat de nettoyage externe a été remplacé par le personnel communal de conciergerie, ce qui a majoré les imputations internes des salaires (compte 360.390.15).

#### **360.314 Entretien et réparations du bâtiment**

Budget : CHF 131'500.00 Comptes : CHF 138'051.35 Excédent : CHF 6'551.35

Les travaux prévus au budget ont tous été réalisés. Une provision de CHF 26'420.00 a été comptabilisée en faveur de la Gérance Giroud sur la base de son décompte provisoire 2016-2018. Aucun montant n'avait été facturé pour l'entretien des surfaces communes pour 2016 et 2017.

#### **361 Four à pain Préalpes 12C**

##### **361.314 Entretien et réparations du bâtiment**

Budget : CHF 4'000.00 Comptes : CHF 6'188.60 Excédent : CHF 2'188.60

La réfection urgente de la toiture a nécessité une intervention un peu plus conséquente que prévue.

### **4 Santé publique**

#### **410 Homes médicalisés district et canton (DL)**

##### **410.351 Part aux frais d'accompagnement dans les EMS**

Budget : CHF 1'961'606.05 Comptes : CHF 1'992'026.85 Excédent : CHF 30'420.80

Il s'agit de la part des communes aux frais d'accompagnement pour tout le canton. Le montant est à 55 % à charge des communes et 45 % à charge de l'Etat. Les frais d'accompagnement dépendent du besoin ou non de subventions pour la part d'accompagnements de chacun des résidents des EMS du canton. Plus il y a des personnes pouvant percevoir cette subvention individuelle, plus le montant augmente pour le canton et les communes.

##### **410.365 Part aux frais financiers des homes**

Budget : CHF 1'129'963.10 Comptes : CHF 1'146'458.50 Excédent : CHF 16'495.40

Le Réseau Santé Sarine avait transmis un 1<sup>er</sup> budget le 2 octobre 2017, montant ci-dessus, mais leur comité a modifié les chiffres dans sa séance du début novembre, malheureusement trop tardivement pour être pris en considération car le budget communal a été validé le 16 octobre par le Conseil communal. Le montant facturé correspond toutefois à la 2<sup>ème</sup> version du budget du RSS. Le Conseil communal veillera à l'avenir d'obtenir la version définitive dans les délais nécessaires.

#### **440 Soins ambulatoires (DL)**

##### **440.352.10 Part aide et soins à domicile (SASDS)**

Budget : CHF 622'192.25 Comptes : CHF 629'044.35 Excédent : CHF 6'852.10

Même remarque que pour le compte 410.365, 1<sup>ère</sup> version du budget du RSS.

## 440.352.20 Part aux indemnités forfaitaires

Budget : CHF 517'923.60

Comptes : CHF 577'412.05

Excédent : CHF 59'488.45

Même remarque que pour le compte 410.365, 1<sup>ère</sup> version du budget du RSS. De plus, un solde pour 2017 a été comptabilisé à hauteur de CHF 52'784.60 dans les comptes 2018.

## 460 Service médical des écoles

### 460.351 Service dentaire scolaire (DL)

### 460.366.10 Subvention aux soins dentaires scolaires

### 460.433.10 Soins dentaires refacturés

Budget : CHF 100'000.00 (charge) Comptes : CHF 135'754.00

Excédent : CHF 35'754.00

Budget : CHF 20'000.00 (charge) Comptes : CHF 33'616.75

Excédent : CHF 13'616.75

Budget : CHF 100'000.00 (produit) Comptes : CHF 136'463.90

Gain : CHF 36'463.90

La rubrique de la subvention communale a été créée fin 2016 dans le but d'apporter une certaine transparence. En effet, jusque-là, les subventions étaient directement déduites de la facturation. A l'époque de sa création, le budget était très estimatif puisqu'au moment de son élaboration, les montants n'étaient pas encore connus, ni lors de la planification du budget 2018. Dans les comptes 2018, figurent les montants réellement facturés et subventionnés dans le courant de l'année 2018.

## 5 Affaires sociales

### 500 AVS, AI, APG et Assurance chômage (DL)

### 500.351.30 Contribution à l'AVS pour les personnes sans activité lucrative

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 86'906.85

Excédent : CHF 86'906.85

Il s'agit d'une dépense liée qui était noyée auparavant dans l'aide sociale (compte 580.366) alors qu'elle ne fait pas l'objet d'un quelconque remboursement de l'Etat, contrairement à l'aide sociale.

### 540 Structures d'accueil petite enfance

### 540.427 Location des locaux pour les AEF

Budget : CHF 139'061.00

Comptes : CHF 178'217.15

Gain : CHF 39'156.15

Jusqu'à fin 2017, la FAEF s'est acquittée d'une somme forfaitaire pour la location et les charges des locaux communaux qu'elle occupait. Avec l'ouverture le 1<sup>er</sup> mars 2018 du nouvel accueil extrascolaire (AES) et des nouveaux locaux administratifs de la FAEF à l'école de Cormanon, le Conseil communal a décidé de calculer les loyers des locaux communaux occupés par la FAEF (Cormanon, Rochettes, Villars-Vert) et les charges y relatives (les frais de nettoyage et de téléphonie étant nouvellement assumés par la FAEF) selon les méthodes et les prix pratiqués par le marché avec, néanmoins, un abattement de 10 % considérant que la FAEF assume, sur mandat de la Commune, une tâche d'intérêt public. Les conventions de locations, prévoyant l'entrée en vigueur des nouveaux prix dès le 01.01.2018, ont été signées le 3 mai 2018 par le Conseil communal et la FAEF, raison pour laquelle cela n'avait pas été prévu lors de l'élaboration du budget 2018.

**545 Service officiel des curatelles**

**545.301 Traitement du personnel administratif**

Budget : CHF 425'447.00 Comptes : CHF 442'837.75 Excédent : CHF 17'390.75

La Commune avait prévu de renforcer durant le deuxième semestre le service des curatelles en raison de la charge de travail qui ne cessait d'augmenter. Le renforcement a dû se faire lors du premier semestre en raison de la croissance plus rapide du nombre de cas qui nécessitaient une prise en charge. Il ne s'agit pas forcément de davantage de pupilles mais de l'augmentation du volume du suivi social qui doit être fait par le service, afin d'éviter que les personnes ne tombent à l'aide sociale.

**545.431 Emoluments des pupilles**

Budget : CHF 120'000.00 Comptes : CHF 184'444.86 Gain : CHF 64'444.86

Le surplus de recettes concerne les années 2014-2015-2016, validées par la Justice de Paix.

**550 Invalidité (DL)**

**550.351 Participation aux institutions spécialisées**

Budget : CHF 2'951'973.95 Comptes : CHF 3'069'835.10 Excédent : CHF 117'861.15

Le dépassement de cette dépense liée s'explique par le rattrapage des décomptes de subventions des années passées concernant les institutions spécialisées fribourgeoises ainsi que par une augmentation des dépenses liées aux personnes en situation de handicap placées dans les institutions hors du canton.

**570 Home pour personnes âgées Les Martinets**

**570.427 Intérêts CODEMS sur investissements**

Budget : CHF 61'980.00 Comptes : CHF 0.00 Manco : CHF 61'980.00

Dorénavant toutes les écritures financières sont comptabilisées dans le chapitre 940 « Gérance de la fortune », raison pour laquelle cette recette a été comptabilisée dans le compte 940.427 à hauteur de CHF 65'385.00. Il s'agit du remboursement d'intérêts pour la construction de la Résidence.

**580 Prévoyance sociale**

**580.301 Traitements des assistants sociaux**

Budget : CHF 584'159.30 Comptes : CHF 598'196.55 Excédent : CHF 14'037.25

Le dépassement de ce poste provient du fait qu'un stagiaire de la HES-SO n'avait pas été inclus dans le budget 2018 alors que nous avons une convention avec la Haute Ecole.

**580.301.01 Traitements du personnel administratif**

Budget : CHF 194'871.65 Comptes : CHF 212'504.45 Excédent : CHF 17'632.80

Le dépassement de ce poste est le résultat du choix du renforcement qualitatif et quantitatif du personnel de l'office communal du travail qui n'était pas prévu lors de l'élaboration du budget 2018.

**580.351.15 Part à l'aide LASoc du district (DL)**  
**580.451.15 Remboursement de l'aide sociale par district**

Budget : CHF 413'980.45 (charge) Comptes : CHF -158'346.65 (produit) Disponible : CHF 572'327.10

Aide sociale du district	CHF 18'657'796.13
Part Etat de Fribourg (40 %)	<u>CHF 7'603'162.20</u>
Part des Communes (60 %)	CHF 11'054'633.93

Les dépenses d'aide sociale, calculées proportionnellement à celles du district, nous donnent droit à cette ristourne de CHF 158'346.65, représentant le décompte final 2017. Par conséquent, la charge est à CHF 0.- et la recette est hors budget étant donné que l'Etat prévoyait une charge pour notre commune.

**580.366 Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG**  
**580.451 Participation du canton aux frais d'assistance VSG**  
**580.452 Récupération des frais d'assistance VSG**

Budget : CHF 1'260'000.00 (Charge) Comptes : CHF 1'375'554.53 net Excédent : CHF 115'554.53 net

Sur la demande de l'Etat, les revenus des bénéficiaires de l'aide sociale sont comptabilisés rétroactivement depuis janvier 2017 dans le compte 580.452, ce qui n'était pas le cas avant. Cette nouvelle procédure n'était pas encore en vigueur au moment du budget. Par conséquent, pour calculer le chiffre net de l'aide sociale réelle, il faut déduire le total du poste 580.452 au compte 580.366, puis comme les années précédentes, déduire la participation de l'Etat du compte 580.451. Le dépassement est dû à une augmentation du nombre des dossiers d'aide sociale difficilement prévisible.

**580.366.30 Aide matérielle, MIS Commune de Matran**  
**580.451.05 Participation du canton frais d'assistance Matran**  
**580.452.02 Récupération frais d'assistance Matran**  
**580.452.25 Part de Matran, remboursement aide matérielle**

L'entier des charges nettes occasionnées par le mandat de gestion de l'aide sociale pour la Commune de Matran a été totalement récupéré et refacturé, le total net est donc de CHF 0.00.

**583 Office communal du travail**  
**583.301.20 Traitements du personnel auxiliaire (PAR) VSG**

Budget : CHF 350'000.00 Comptes : CHF 394'357.70 Excédent : CHF 44'357.70

Le dépassement représente un salaire annuel pour une personne que le service social a mise au travail pour éviter d'avoir recours à l'aide sociale.

**583.301.30 / 452.20 Traitement du personnel auxiliaire (PAR) Matran et refacturation**

Les charges sont du même montant que la refacturation, ces écritures sont neutres sur notre résultat.

## 583.318.15 / 452.30 Participation à Ritec frais d'encadrement Matran et refacturation

Les charges sont du même montant que la refacturation, ces écritures sont neutres sur notre résultat.

### 6 Transports et communications

#### 620 Routes communales et génie civil

##### 620.301 Traitements du personnel de l'édilité

##### 620.436.20 Indemnités des assurances du personnel

##### 620.490 Imputation interne du personnel

Budget : CHF 955'217.40 (charge)	Comptes : CHF 1'142'819.80	Excédent : CHF 187'602.40
Budget : CHF 0.00 (produit)	Comptes : CHF 31'477.40	Gain : CHF 31'477.40
Budget : CHF 366'371.25 (produit)	Comptes : CHF 522'932.40	Gain : CHF 156'561.15

Le problème est inversé avec le compte 330.301 du traitement des jardiniers. Visiblement, une inversion a été comptabilisée entre le personnel des parcs et jardins et celui de l'édilité au moment du budget. Pour connaître la charge nette, il est nécessaire de tenir compte des recettes d'indemnités d'assurances du personnel ainsi que des imputations internes. En finalité, ces trois postes représentent une économie de CHF 436.15 par rapport au budget.

#### 620.301.10 Traitements du personnel administratif

Budget : CHF 556'731.60	Comptes : CHF 580'710.85	Excédent : CHF 23'979.25
-------------------------	--------------------------	--------------------------

Durant l'année 2018, une grande réorganisation du secrétariat des services techniques a eu lieu en raison du départ de plusieurs collaborateurs. Jusqu'à la prise de fonction du nouveau personnel et pour assurer une transition, il a fallu faire appel à des personnes sous contrat de durée déterminée. Le dépassement de ce poste est le résultat de cette situation.

#### 620.314.50 Signalisation routière

Budget : CHF 25'000.00	Comptes : CHF 78'827.75	Excédent : CHF 53'827.75
------------------------	-------------------------	--------------------------

Hormis les dépenses habituelles liées à l'entretien et à l'adaptation de la signalisation existante, le Conseil communal dans sa séance du 02.07.2018 a validé la mise en place d'une signalisation automatique pour les heures de pointe au chemin des Pensionnats. Les coûts pour cette mesure se montent à CHF 53'796.70, dont CHF 26'000.00 seront pris en charge par l'Agglo. Pour des raisons de planification budgétaire, le versement de la subvention sera effectué courant 2020.

#### 620.318.60 Etudes pour aménagement de détail

Budget CHF 160'000.00	Comptes : CHF 111'797.30	Disponible : CHF 48'202.70
-----------------------	--------------------------	----------------------------

- Parc de Cormanon

L'étude d'avant-projet des cheminements vélos-piétons s'est poursuivie en interne, le projet de détail et appel d'offres est reporté en attente de l'acquisition d'un terrain.

Dépense CHF 0.00

- **Routes de Villars et Fort-St-Jacques**

Les prestations se sont limitées à l'arrêt TP sur chaussée ainsi que de l'expertise des modifications proposées. L'étude d'avant-projet routier devant accompagner les travaux d'assainissements des collecteurs EU/EP sur le secteur considéré a été reportée.

Dépense CHF 9'328.30

- **Trans Agglo, tronçon intercommunal**

Le mandataire retenu dans le cadre de la procédure MP a exécuté la moitié des prestations relatives au projet définitif en 2018.

Dépense CHF 11'306.15

- **Trans Agglo**

Suite à l'appel d'offres du projet définitif du tronçon Croset-Gare-Platy le mandat a été adjugé et les prestations facturées correspondent au 2/3 du projet définitif.

Dépense CHF 49'345.65

- **Route de Matran**

Concept mobilité douce, cette étude était planifiée dans le cadre de l'assainissement bruit de la route par le Canton, qui a été reportée par ce dernier.

Dépense CHF 0.00

- **Route de la Glâne**

Les prestations du projet définitif, liées à cette requalification de chaussée pilotée par le SPC se sont révélées moins importantes que prévues du fait du retard pris par le Canton dans le cadre de ses discussions avec le SBC. Elles se sont limitées à la mise en conformité du projet « bruit ».

Dépense CHF 1'742.15

- **Masterplan, requalification routes Villars-Moncor carrefour Belle-Croix**

Suite à l'établissement de l'avant-projet par le SMO, un mandat d'approfondissement a été confié à un bureau d'urbanisme spécialisé en typologie urbaine, afin de traiter les questions d'alignements et de circulation en mobilité-douce.

Dépense CHF 14'154.80

- **Bruit routier route du Soleil**

Ces prestations ont été réalisées jusqu'au projet définitif.

Dépense CHF 7'000.50

- **Route du Bugnon**

Le concept de requalification a été reporté.

Dépense CHF 0.00

- **Ruisseau de l'Ile**

Le projet de mise à ciel ouvert du ruisseau a été adjugé à un bureau spécialisé. Les travaux de planification ont débuté en fin d'année, les prestations n'étaient pas suffisantes pour être facturées sur 2018.

Dépense CHF 0.-

- **Interface CFF/ TPF Route de Matran**

Projet définitif stoppé vu les incertitudes quant au devenir de la ligne 11.

Dépense CHF 10'875.80

- **Chemin du Pensionnat**  
Dimensionnement fondation pour portique de régulation.  
Dépense CHF 3'844.90
- **Sortie parking Coop sur route de Moncor**  
Analyse circulation  
Dépense CHF 2'692.50
- **Matériel et logiciel divers**  
Divers émoluments  
Dépense CHF 1'506.55

**650 Service des transports publics**

**650.366.10 Encouragement plan de mobilité**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 12'602.75

Disponible : CHF 7'397.25

38 collaborateurs de la Commune et de l'AcoPol ont bénéficié des encouragements, quant à leurs efforts de privilégier les déplacements « domicile-travail » en mobilité douce toute l'année. Soit un total de CHF 10'333.55 pour les encouragements des collaborateurs. Nous avons aussi rechargé 1 carte TPF à prépaiement pour un montant de CHF 200.00 pour les déplacements professionnels des collaborateurs (en ville de Fribourg par exemple). Le solde des charges (CHF 2'069.20) a servi pour l'impression des vignettes personnalisées et des vignettes journalières.

**650.427.90 Recettes plan de mobilité**

Budget : CHF 60'000.00

Comptes : CHF 70'337.00

Gain : CHF 10'337.00

Durant l'année 2018, 139 collaborateurs/trices de l'État de Fribourg ont effectué une demande pour une vignette de stationnement, principalement sur les sites des écoles. Notamment, 79 collaborateurs/trices de la Commune étaient en possession d'une vignette de stationnement pour les sites de l'administration communale, des services techniques, de la déchetterie et de la STEP. La hausse des produits est expliquée avant tout par l'augmentation des demandes de vignettes pour l'année complète par les employés de l'État.

**650.382 Attribution réserve plan de mobilité**

Budget : CHF 40'000.00

Comptes : CHF 57'734.25

Excédent : CHF 17'734.25

Dans le cadre de la mise en place du plan de mobilité de l'administration communale, le fonctionnement comptable a été validé sous la forme d'un « pot ». Soit un compte de fonctionnement pour les recettes (650.427.90) et un autre pour les encouragements (650.366.10), avec le solde qui se capitalise pour l'année suivante. Par conséquent, ce compte est la différence entre les deux précédents.

## **7 Protection et aménagement de l'environnement**

**700 Service des eaux (EP eau potable)**

## **700.301 Traitements du personnel**

Budget : CHF 68'075.00 Comptes : CHF 77'891.70 Excédent : CHF 9'816.70

Ce compte reflète une augmentation des heures des préposés aux compteurs d'eau pour la mise en route du nouveau système des relevés (boîtiers électroniques) et du fait que les tournées ont été entièrement effectuées jusqu'en fin d'année afin de répondre aux demandes récurrentes des gérances, qui souhaitent obtenir les factures au plus tard à la fin de l'exercice comptable.

## **700.312.10 Achats d'eau au Consortium de Fribourg**

### **700.312.20 Autres achats d'eau**

Budget : CHF 490'000.00 Comptes : CHF 415'787.85 Disponible : CHF 74'212.15  
Budget : CHF 150'000.00 Comptes : CHF 201'890.65 Excédent : CHF 51'890.65

Ces deux comptes sont liés et basés sur le principe des vases communicants. Les prévisions sont difficiles à faire car elles dépendent de la fourniture des autres apports d'eau qui sont influencés par la pluviométrie annuelle.

## **700.352.10 Contribution au déficit du Consortium**

Budget : CHF 99'360.00 Comptes : CHF 55'798.95 Disponible : CHF 43'561.05

Ce compte est basé sur une prévision des consommations d'eau de l'ensemble des membres. Dans le cas d'une année sèche, les consommations sont augmentées, ce qui diminue le déficit du Consortium.

## **700.390 Imputation interne des intérêts**

Budget : CHF 13'460.00 Comptes : CHF 1'041.95 Disponible : CHF 12'418.05

La baisse de cette charge se justifie d'une part par la fin de l'amortissement du réseau qui sert de calcul à l'intérêt et d'autre part par le taux moyen de la dette 2018 qui se monte à 0,944 % contre 1,878 % en 2017.

## **700.434.50 Taxes de raccordement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 251'501.70 Gain : CHF 251'501.70

Ce produit était prévu dans le budget des recettes d'investissements à hauteur de CHF 158'000.00. Toutefois, la valeur au bilan du réseau d'eau potable étant réduite à CHF 1.00, ces recettes ont dû être comptabilisées dans le compte de fonctionnement, afin d'éviter d'avoir une valeur négative au bilan. En finalité, l'attribution à la réserve est majorée de CHF 251'501.70 par rapport aux années précédentes.

## **710 Canalisations (EU eaux usées)**

### **710.390 Imputation interne des intérêts**

Budget : CHF 20'040.00 Comptes : CHF 644.05 Disponible : CHF 19'395.95

La baisse de cette charge se justifie d'une part par la fin de l'amortissement du réseau qui sert de calcul à l'intérêt et d'autre part par le taux moyen de la dette 2018 qui se monte à 0,944 % contre 1,878 % en 2017.

### **710.390.30 Imputation interne des amortissements financiers**

Budget : CHF 306'720.00 Comptes : CHF 136'453.70 Disponible : CHF 170'266.30

La diminution s'explique par le fait qu'au 31.12.2017 la valeur au bilan des canalisations était totalement amortie, réduite à CHF 1.00, et que les amortissements 2018 ne pouvaient pas dépasser le montant net des investissements réalisés en 2018.

### **710.390.80 Imputation interne des coûts d'exploitation de la STEP**

Budget : CHF 1'111'508.20 Comptes : CHF 1'004'526.84 Disponible : CHF 106'981.36

Les coûts 2018 de la STEP ont été moins importants que prévus et les recettes ont été meilleures que le budget. Malgré une attribution à la réserve de CHF 300'000.00 au lieu de CHF 250'000.00 (compte 711.382), la répartition à charge des communes reste inférieure aux montants prévus.

### **710.434.50 Taxes de raccordement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 508'278.05 Gain : CHF 508'278.05

Ce produit était prévu dans le budget des recettes d'investissements à hauteur de CHF 308'000.00. Toutefois, la valeur au bilan des canalisations étant réduite à CHF 1.00, ces recettes ont dû être comptabilisées dans le compte de fonctionnement, afin d'éviter d'avoir une valeur négative au bilan. En finalité, l'attribution à la réserve est majorée de CHF 508'278.05 par rapport aux années précédentes.

## **711 Station d'épuration des eaux (STEP)**

### **711.315.10 Entretien des installations et machines**

Budget : CHF 220'000.00 Comptes : CHF 252'382.15 Excédent : CHF 32'382.15

L'excédent de charges est lié en grande partie au remplacement des surpresseurs endommagés par l'inondation des sous-sols au printemps 2018.

### **711.382 Attribution au fond de remplacement**

Budget : CHF 250'000.00 Comptes : CHF 300'000.00 Excédent : CHF 50'000.00

Au vu de la situation des comptes 2018, nous avons augmenté de CHF 50'000.00 l'attribution au fonds de remplacement qui devra couvrir, ces prochaines années, d'importantes dépenses comme le remplacement du dégrilleur grossier.

### **711.435 Prestations de services à des tiers**

Budget : CHF 45'000.00 Comptes : CHF 149'699.10 Gain : CHF 104'699.10

Durant l'automne 2018, nous avons réalisé la rénovation des installations électromécaniques du BEP de Matran situé sur le collecteur intercommunal. Ces travaux non budgétisés nous ont été confiés au printemps 2018 par les Communes de Matran, Neyruz et Avry, partenaires de la STEP de Villars-sur-Glâne.

## **711.435.20 Prestations pour Swissgrid-Pronovo**

Budget : CHF 120'000.00

Comptes : CHF 160'692.10

Gain : CHF 40'692.10

La révision du moteur à gaz prévue en automne 2018 a été reportée au mois de janvier 2019. L'entreprise mandatée pour ce travail ne disposait pas de toutes les pièces de rechange nécessaires. Ce moteur fonctionne au biogaz issu de la méthanisation des boues de la STEP. Il entraîne à son tour une génératrice de courant électrique. Le courant vert produit est entièrement vendu à Swissgrid-Pronovo. Dès lors, la diminution financière de rétribution électrique (RPC) programmée au budget n'a pas eu lieu.

## **711.436.10 Indemnités des assurances choses et bâtiment**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 32'012.80

Gain : CHF 32'012.80

L'inondation du local des soufflantes au printemps 2018 situé dans les sous-sols de la STEP a entraîné des dégâts sur les installations de production d'air. Le remplacement des soufflantes inondées a été en grande partie couvert par l'assurance du bâtiment.

## **720 Traitement des déchets**

### **720.301 Traitements du personnel d'exploitation**

Budget : CHF 174'520.00

Comptes : CHF 188'918.65

Excédent : CHF 14'398.65

Le dépassement est le résultat d'une répartition comptable des personnes ayant des liens avec le traitement des déchets.

### **720.310 Achats de sacs**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 31'792.25

Excédent : CHF 11'792.25

Le compte couvre deux types de dépenses, la première est liée à la participation sur l'achat des sacs à ordures ménagères (sacs oranges). La deuxième charge est liée à l'achat des sacs pour le recyclage des déchets en plastique. À titre d'exemple, le rouleau de sacs destiné aux plastiques est acquis au prix de CHF 20.-/rouleau et refacturé au prix de CHF 24.90. Les charges sont couvertes par le présent compte et les produits sont imputés sur le compte 720.434.10 (taxe proportionnelle).

### **720.314 Exploitation déchetterie Ste-Apolline**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 12'151.75

Disponible : CHF 7'848.25

Il est prévu de revêtir la place de la déchetterie principale par une couche de tapis bitumineux (couche de roulement). Cette réalisation a été repoussée afin d'attendre le projet final pour la réfection du bâtiment de service (réhabilitation de la ferme).

### **720.318.50 Taxes d'incinération des ordures**

Budget : CHF 390'000.00

Comptes : CHF 362'362.15

Disponible : CHF 27'637.85

La taxe sur les déchets est liée au volume de déchets collectés. Malgré une augmentation de la population, le volume de déchets collectés est en recul. À titre d'exemple, la quantité d'ordures ménagères en 2017 était de 1'648 tonnes et en 2018 ce poste ne représente plus que 1'504 tonnes.

#### **720.318.80 Ramassage de tiers et élimination des déchets**

Budget : CHF 360'000.00 Comptes : CHF 329'284.30 Disponible : CHF 30'715.70

Ce compte est également directement lié au volume de déchets. La quantité ramassée est en dessous des prévisions.

#### **720.318.95 Surveillance outsourcée des déchetteries**

Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 14'964.55 Excédent : CHF 4'964.55

La Commune fait appel ponctuellement à des agents externes pour la surveillance des points de collectes. Ces contrôles sont organisés aléatoirement et essentiellement durant les week-ends. À la demande de notre Exécutif, les cadences de surveillances ont été augmentées pour limiter les incivilités.

#### **720.390.20 Imputation interne intérêts déchetterie**

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 6'664.20 Disponible : CHF 8'335.80

Le taux moyen de la dette a été divisé en deux et diminue drastiquement cette imputation interne.

#### **720.434 Produit du papier**

Budget : CHF 55'000.00 Comptes : CHF 31'601.35 Manco : CHF 23'398.65

La quantité de papiers collectés a légèrement augmenté en comparaison à l'année précédente. Cependant la ristourne de CHF 60.-/tonne est descendue à CHF 30.-/tonne au mois de février 2018. Ce type de déchets est directement lié à l'influence de l'offre et de la demande au niveau de l'Europe.

#### **720.434.01 Produit de l'aluminium et du fer**

Budget : CHF 15'000.00 Comptes : CHF 23'506.70 Gain : CHF 8'506.70

Ce poste est d'une part légèrement supérieur au budget et, d'autre part, comprend un rectificatif d'arriérés de TVA à recevoir de la société Kaufmann SA pour CHF 5'963.45, prestataire qui établissait ses notes de crédit sans TVA, ce qui avait échappé à notre attention.

#### **720.434.20 Taxe de base**

Budget : CHF 480'600.00 Comptes : CHF 216'646.40 Manco : CHF 263'953.60

Depuis plus de 20 ans la Commune facturait la taxe de base des déchets sur le bordereau d'impôts de l'année précédente. D'une part cette pratique n'est plus autorisée, et d'autre part le montant des provisions pour factures à établir contenait toujours un exercice d'avance. En 2018 cette méthode a été changée en profitant du changement de logiciel communal, ce qui a permis de facturer en un lot les taxes de base des déchets 2018. Par contre, cela a demandé un réajustement avec la dissolution des provisions puisque toutes les factures ont été établies pendant l'année. Cette opération est tout à fait ponctuelle. On constate par contre dans ce poste un montant facturé de CHF 216'646.40, c'est-à-dire un surplus en notre faveur, car en théorie ce poste aurait dû être à CHF 0.00. Cette bonne surprise comprend également quelques soldes des années précédentes. Dorénavant, cette taxe sera facturée au printemps pour l'année en cours. En dehors d'éventuelles mutations, il n'y aura plus de provisions en fin d'année.

## 720.436.10 Indemnités des assurances choses

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 10'061.70

Gain : CHF 10'061.70

Il s'agit de l'indemnité reçue pour la destruction des déchets générés lors de l'incendie à l'école de Villars-Vert.

## 740 Cimetière

### 740.314 Entretien du cimetière

Budget : CHF 25'000.00

Comptes : CHF 29'050.70

Excédent : CHF 4'050.70

Le dépassement est essentiellement lié aux travaux entrepris dans la morgue (peinture des murs, réparation des portes et remplacement des éclairages). Nous avons également élaboré un nouveau plan signalétique pour faciliter l'orientation à l'intérieur du cimetière.

## 750 Energies renouvelables

### 750.352 Participation réseau énergies Agglo (DL)

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 10'346.00

Excédent : CHF 10'346.00

Cette nouvelle ligne budgétaire de l'Agglo a échappé à notre attention. Par ailleurs elle n'existe déjà plus dans le budget 2019 de l'Agglo.

### 750.366 Promotion développement durable

Budget : CHF 40'000.00

Comptes : CHF 3'109.00

Disponible : CHF 36'891.00

Le montant de CHF 3'109.00 correspond à la location de 3 vélos électriques dans le cadre de la promotion de la mobilité douce à la population. Toutefois, il faut relever que nous avons un produit de CHF 1'164.00 dans le compte 650.427.40, qui correspond à la recette de cette action.

## 790 Aménagement du territoire

### 790.318 Frais d'études et projets

Budget : CHF 180'000.00

Comptes : CHF 80'691.75

Disponible : CHF 99'308.25

- **Cormanon, zone centre interface place arborée et place minérale**

Les prestations d'architecte paysagiste ont été imputées sous le compte 620.318.60 (CHF 7'000.00).

Dépense CHF 0.00

- **Bertigny développements**

Les études relatives à ces prestations n'ont pas été utilisées, vu les ambitions cantonales encore incertaines dans ce secteur.

Dépense CHF 0.00

- **Place urbaine de Belle-Croix**

Les prestations liées au cahier des charges pour la mise au concours d'un PAD dans le secteur du Masterplan ont été reportées du fait du retard dans l'approbation du PAL.

Dépense CHF 0.00

- **PAD « Le Croset » étude préliminaire**

Les prestations, liées aux études préliminaires du concept énergétique de la zone, n'ont pas été utilisées, la planification du PAD étant reportée en relation avec la révision du PAL.

Dépense CHF 0.00

- **PAD Vallon de Villars**

Les prestations relatives au projet de valorisation de la route de l'Eglise - chemin des Rochettes, PAD Vallon de Villars n'ont pas été exécutées pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Dépense CHF 0.00

- **Vallon de Villars**

Les prestations relatives au projet de parc boisé avec réhabilitation du talweg du ruisseau n'ont pas été exécutées pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Dépense CHF 0.00

- **Parc du Platy**

Piscine olympique, étude d'implantation urbanistique.

Dépense CHF 22'232.55

- **Examen final PAL**

Prestations de l'urbaniste, préparation des documents liés à la 5ème enquête publique, participation aux séances de conciliation.

Dépense CHF 48'415.00

- **Participation communale à la planification régionale pilotée par la Préfecture de la Sarine**

Dépense CHF 8'047.40

- **Aménagement local, transport, étude urbaniste spécialisé pour étude implantation de deux centres professionnels à Villars-sur-Glâne**

Dépense CHF 1'996.80

## **790.427 Recettes des servitudes et conventions**

Budget : CHF 20'000.00

Comptes : CHF 2'943.00

Manco : CHF 17'057.00

Le montant budgétisé comprend les recettes liées aux servitudes du CAD pour le projet, liaison VSG-Fribourg. Comme l'inscription des servitudes n'est pas finalisée, ces recettes seront inscrites en 2019.

## **790.431.10 Emoluments permis procédure simplifiée**

Budget : CHF 5'000.00

Comptes : CHF 15'635.00

Gain : CHF 10'635.00

Le montant ne concerne pas que l'encaissement des émoluments de la Commune mais également la refacturation des préavis cantonaux qui sont payés par la Commune (compte 790.318.20). Le nombre de

dossiers est en général assez stable, mais le nombre de services consultés peut évoluer en fonction de la complexité des dossiers.

## **8 Economie**

**810 Forêts**

**810.314.20 Aménagement des chemins forestiers**

Budget : CHF 6'000.00

Comptes : CHF 9'544.75

Excédent : CHF 3'544.75

Le dépassement est imputable à la réalisation de deux barrières pivotantes en métal au Bois de Moncor pour empêcher le passage des véhicules.

## **9 Finances et impôts**

**900 Impôts**

**900.319.05 Provision pour PF 17**

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 400'000.00

Excédent : CHF 400'000.00

Il s'agit d'une provision liée à la nouvelle réforme fiscale des entreprises qui entrera peut-être en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et qui provoquera une forte diminution des recettes fiscales des personnes morales. Pour la deuxième année consécutive, une attribution à cette provision a été effectuée, dont le cumul au bilan se monte à CHF 3'900'000.00.

**900.319.15 Provision pour débiteurs douteux**

**900.482 Prélèvement provision pertes sur débiteurs**

Budget : CHF 0.00 (charge)

Comptes : CHF 400'000.00

Excédent : CHF 400'000.00

Budget : CHF 0.00 (produit)

Comptes : CHF 1'200'000.00

Gain : CHF 1'200'000.00

En montant net, la provision a été diminuée de CHF 800'000.00 sur conseils de l'organe de révision.. En effet, elle était surestimée, sachant que les pertes sur créances sont comptabilisées chaque année, au fur et à mesure de l'insolvabilité de certains débiteurs.

**900.400 Impôt sur le revenu des Personnes physiques**

Budget : CHF 22'000'000.00

Comptes : CHF 22'110'508.35

Gain : CHF 110'508.35

Dans ce montant sont aussi compris les impôts rappelés (ou soustraits), qui sont à la hausse en raison des échanges d'informations automatiques internationaux ainsi que des incertitudes liées au secret fiscal pour les contribuables suisses : certains contribuables profitent en effet du droit à l'annonce spontanée dans le délai imparti afin d'éviter de payer une amende en sus du rattrapage des impôts. En principe, et en raison des délais proposés par le fisc, ces recettes d'impôts extraordinaires ne devraient pas être reconduites en 2019, mais simplement intégrés aux impôts courants, toutefois sans les arriérés.

#### **900.400.10 Impôt sur la fortune des Personnes physiques**

Budget : CHF 2'300'000.00 Comptes : CHF 3'593'270.50 Gain : CHF 1'293'270.50

Cette recette extraordinaire en provenance des personnes physiques est une très bonne surprise. Elle est partiellement en lien avec les annonces spontanées qui ont permis la facturation d'impôts rappelés.

#### **900.400.20 Impôt à la source**

Budget : CHF 1'750'000.00 Comptes : CHF 1'487'826.65 Manco : CHF 262'173.35

Les décomptes de l'Etat n'atteignent plus les objectifs pour les soldes des années précédentes reçus en 2018, et qui diminuent le total de ce poste étant donné que les provisions extournées sont supérieures aux montants encaissés. Par conséquent, la provision pour le solde de l'impôt à la source 2018 a été également adaptée à la baisse.

#### **900.400.90 Récupération pertes sur créances**

Budget : CHF 130'000.00 Comptes : CHF 51'950.25 Manco : CHF 78'049.75

Pour mémoire, le mandat de la Ville de Fribourg avait été résilié au 31.12.2017 sur décision du Communal communal. La reprise des dossiers en cours a été laborieuse et a nécessité un temps certain. Par ailleurs, la comparaison avec 2017 n'est pas représentative dans le sens qu'un toilettage des débiteurs avait été effectué, ce qui avait permis une recette extraordinaire de CHF 203'038.35 pour des motifs liés à la prescription. De plus, le service des finances a finalisé en 2018 l'intégration de ses dossiers de contentieux dans le nouveau logiciel Cash-In, ce qui a provisoirement ralenti les actions de récupération.

#### **900.401 Impôt sur le bénéfice des Personnes morales**

Budget : CHF 19'650'000.00 Comptes : CHF 18'514'874.45 Manco : CHF 1'135'125.55

Nous constatons malheureusement une confirmation de la conjoncture difficile pour certaines personnes morales, qui heureusement ont été partiellement compensée par d'autres personnes morales actives dans différents secteurs. Toutefois, cela n'a pas suffi à atteindre le budget fixé, qui avait été établi avant que la Commune connaisse certaines données négatives relatives à certains contribuables importants.

#### **900.401.10 Impôt sur le capital des Personnes morales**

Budget : CHF 1'840'000.00 Comptes : CHF 2'578'911.60 Gain : CHF 738'911.60

Pour la deuxième année consécutive, l'impôt sur le capital représente une très bonne surprise. Cela reflète une diminution des distributions de bénéfices des personnes morales et une amélioration des répartitions inter-cantoniales pour certaines personnes morales importantes dans notre tissu économique.

#### **900.402 Contribution immobilière des Personnes physiques**

Budget : CHF 2'215'000.00 Comptes : CHF - 99'062.60 Manco : CHF 2'314'062.60

Depuis plus de 20 ans, la Commune facturait la contribution immobilière de l'année en cours sur le bordereau d'impôts de l'année précédente. D'une part cette pratique n'est plus autorisée, et d'autre part le montant des provisions pour factures à établir contenait toujours un exercice d'avance. En 2018 cette méthode a été changée en profitant du changement de logiciel communal. Ce qui a permis de facturer en un lot les contributions immobilières 2018. Par contre, cela a demandé un réajustement avec la dissolution des

provisions puisque toutes les factures ont été établies pendant l'année. Le solde négatif de CHF 99'062.60 est le résultat de cette opération, qui se veut toutefois ponctuelle. Dorénavant, les contributions immobilières seront établies au printemps pour l'année en cours. En dehors d'éventuelles mutations, il n'y aura plus de provisions en fin d'année.

#### **900.402.01 Contribution immobilière des Personnes morales**

Budget : CHF 2'235'000.00 Comptes : CHF 1'650'604.05 Manco : CHF 584'395.95

Même cas de figure que pour les personnes physiques pour le compte 900.402 ci-dessus. On constate par contre dans ce poste un montant facturé de CHF 1'650'604.05, c'est-à-dire un surplus en notre faveur, car en théorie ce poste devait être à CHF 0.00. Cette bonne surprise comprend également quelques soldes des années précédentes. Dorénavant, les contributions immobilières seront établies au printemps pour l'année en cours. En dehors d'éventuelles mutations, il n'y aura plus de provisions en fin d'année, ni de reliquats importants des années précédentes.

#### **900.406.20 Taxes sur les spectacles**

Budget : CHF 40'000.00 Comptes : CHF 13'660.65 Manco : CHF 26'339.35

L'importante baisse de ces recettes est liée à l'arrêt provisoire des représentations dans la salle Mummenschanz de l'Espace Nuithonie, qui a nécessité un assainissement pendant de longs mois.

#### **900.441 Impôts sur les véhicules**

Budget : CHF 736'070.00 Comptes : CHF 704'137.70 Manco : CHF 31'932.30

On constate depuis 2009 que le budget de l'Etat est toujours supérieur à la réalité.

#### **940 Gérance de la fortune**

##### **940.318.60 Frais de poursuites**

##### **940.436.60 Emoluments et frais d'encaissement refacturés**

Budget : CHF 65'000.00 (charge) Comptes : CHF 78'869.20 Disponible : CHF 13'869.20  
Budget : CHF 65'000.00 (produit) Comptes : CHF 80'701.40 Gain : CHF 15'701.40

Les frais engagés pour le recouvrement des créances sont entièrement refacturés aux débiteurs par le compte 940.436.60.

##### **940.321 Intérêts des dettes et courtage**

Budget : CHF 800'000.00 Comptes : CHF 764'295.80 Disponible : CHF 35'704.20

Les excellentes conditions obtenues lors des renouvellements de crédits ont pour conséquence la diminution de ce poste et l'écart non négligeable avec le budget, en lien avec la dette brute qui a légèrement diminué tout au long de l'exercice pour 2,5 millions, qui se monte à CHF 75'000'000.00 au 31.12.2018. Le taux moyen de la dette nette a baissé de 1,878 % à 0,944 % par rapport à 2017. Une partie des emprunts notamment était à taux négatif. Ces produits financiers ont été comptabilisés dans le compte 940.420.

##### **940.329 Intérêts rémunérateurs sur impôts**

Budget : CHF 45'000.00 Comptes : CHF 93'828.25 Excédent : CHF 48'828.25

Les budgets des années 2015-2016-2017 étaient fixés à CHF 80'000.00 pour ce poste alors que la charge se situait entre CHF 41'000.00 et 72'000.00. On constate toutefois que ces montants d'intérêts sont très variables d'une année sur l'autre et que ces dépenses ne sont pas maîtrisables.

#### 940.330 Amortissements financiers obligatoires

Budget : CHF 4'378'600.00 Comptes : CHF 3'171'375.40 Disponible : CHF 1'207'224.60

A la suite des écritures de bouclage à fin 2017 qui ont permis d'amortir des postes au bilan pour CHF 6'478'441.70 par prélèvement sur des réserves du même montant, les amortissements obligatoires 2018 ont nettement diminué. Cette décision politique n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget. Cette opération avait pour but d'une part de liquider certains postes au bilan qui ne rentreraient pas dans la réévaluation demandée par MCH2, c'est-à-dire qui correspondaient à des investissements de plus de 20 ans, et d'autre part en vue de diminuer les amortissements obligatoires de ces prochaines années, afin d'anticiper les difficultés financières annoncées pour les prochaines années en raison de l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

#### 940.420 Produits des titres et placements

Budget : CHF 170'000.00 Comptes : CHF 140'000.65 Manco : CHF 29'999.35

Voici la comparaison des recettes : Comptes 2018 Comptes 2017

Dividende Groupe E Celsius	CHF 108'000.00	CHF 108'000.00
<b>Intérêts produits sur dettes</b>	<b>CHF 30'642.05</b>	<b>CHF 16'115.73</b>
Produits bancaires	CHF 1'358.60	CHF 4'326.05
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 140'000.65</b>	<b>CHF 128'441.78</b>

Le dividende versé par le Groupe E Celsius n'enregistre aucune différence par rapport à 2017. Par contre les emprunts à court terme contractés par la Commune ont engendré une recette hors budget de CHF 30'642.05 au lieu d'une charge d'intérêts.

#### 940.427 Intérêts CODEMS sur investissements des Martinets

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 65'385.00 Gain : CHF 65'385.00

Cette recette était budgétisée à hauteur de CHF 61'980.00 dans le compte 570.427 mais a été comptabilisée dans ce nouveau compte 940.427 car les écritures financières doivent être comptabilisées dans le chapitre 940. Il s'agit du remboursement d'intérêts pour la construction de la Résidence des Martinets.

#### 940.437 Intérêts de retard

Budget : CHF 150'000.00 Comptes : CHF 253'408.15 Gain : CHF 103'408.15

Même commentaire que pour les intérêts rémunérateurs sur impôts (voir compte 940.329).

#### 990 Amortissements comptables

990.332.08	Amortissement des pavillons	CHF 450'000.00
990.332.10	Amortissement des routes et trottoirs	CHF 1'728'525.35
990.332.11	Amortissement des véhicules et machines	CHF 225'639.85
990.332.25	Amortissement des stations de vélos	CHF 219'778.50

990.332.27	Amortissement des panneaux solaires photovoltaïques	CHF	103'932.50
990.332.28	Amortissement de l'informatique	CHF	191'679.10
990.351.10	Provision Caisse de prévoyance de l'Etat	CHF	888'742.10
990.480	Prélèvement réserve sur investissements	(-)	CHF 4'121'558.30

Budget : CHF 5'000'000.00 (charge) Comptes : CHF 3'808'297.40 Disponible : CHF 1'191'702.60  
 Budget : CHF 5'000'000.00 (produit) Comptes : CHF 4'121'558.30 Manco : CHF 878'441.70

Ces amortissements complémentaires sont justifiés comme suit : les pavillons ont été amortis par le passé à 3 % au lieu 25 %, soit pendant la durée de rénovation de l'Ecole de Cormanon. Dans le poste des routes et trottoirs, les travaux effectués à caractère d'entretien ont été amortis dans le but de diminuer les futurs amortissements obligatoires. Les deux véhicules achetés en 2018 ont été amortis par la réserve. Les stations de vélos ont été démontées et mises au rebut. Les panneaux solaires n'ont pas fait l'objet d'une demande d'emprunt et doivent donc être amortis par le chapitre 990. L'achat du logiciel Citizen en 2018 a été financé par la réserve avec l'accord du Conseil général. La provision pour la Caisse de prévoyance de l'Etat représente une première attribution en vue du changement de méthode vers la primauté des cotisations en remplacement de la primauté des prestations. Cela comprend les coûts des enseignants pour le préscolaire, le primaire, les cycles d'orientation, ainsi que le personnel du Conservatoire et des EMS, répartis entre canton et communes. En contrepartie, la réserve pour investissements a été dissoute dans sa totalité.

**990.480.05 Prélèvement réserve aide au logement**

Budget : CHF 0.00 Comptes : CHF 213'816.00 Gain : CHF 213'816.00

Le prélèvement sur cette réserve correspond au montant exact payé comme subventionnement pour l'aide au logement en 2018, par le compte 580.365.20. Le solde de la réserve est de CHF 978'391.80.

\*\*\*\*\*

# COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2018

## **0. ADMINISTRATION**

### **020.503.10 Achat bâtiment administratif Petit-Moncor 1b + transformations**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016	Fr.	14'870'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017 (voir également compte 354.506.05)	Fr.	1'255'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	14'213'455.15
-	Investissement 2017	Fr.	1'003'142.95
-	Investissement 2018	Fr.	<u>741'788.15</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>166'613.75</b>

### **030.506 Renouvellement de l'informatique de l'administration communale**

#### **030.506.10 Migration plateforme informatique et gestion électronique de documents**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.12.2010	Fr.	131'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	396'300.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	150'000.00
-	Investissement 2011	Fr.	89'644.80
-	Investissement 2012	Fr.	74'594.60
-	Investissement 2013	Fr.	1'451.50
-	Investissement 2014	Fr.	13'848.30
-	Investissement 2015	Fr.	76'632.75
-	Investissement 2016	Fr.	34'069.70
-	Investissement 2017	Fr.	289'589.20
-	Investissement 2018	Fr.	<u>28'729.50</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>68'739.65</b>

#### **030.506.20 Achat software Citizen**

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.10.2018 Financé par la réserve pour investissements	Fr.	192'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>191'679.10</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>Fr.</b>	<b>320.90</b>

## 2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

### 290.503.32 Réhabilitation de l'école de Cormanon

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 31.05.2012 (crédit d'étude)	Fr.	200'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013 (remplacement des fenêtres)	Fr.	350'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014 (crédit d'étude)	Fr.	370'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 19.03.2015 (réfection de l'enveloppe)	Fr.	7'120'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.10.2015 (réhabilitation)	Fr.	440'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 04.02.2016 (réhabilitation)	Fr.	<u>5'288'988.00</u>
		Fr.	13'768'988.00
-	Investissement 2012	Fr.	70'942.75
-	Investissement 2013	Fr.	310'987.40
-	Investissement 2014	Fr.	33'243.45
-	Investissement 2015	Fr.	448'621.75
-	Investissement 2016	Fr.	3'969'579.30
-	Investissement 2017	Fr.	7'070'048.50
-	Investissement 2018	Fr.	<u>2'086'944.85</u>
		Fr.	13'990'368.00
-	Subvention cantonale 2018	(-) Fr.	<u>197'207.80</u>
	Dépassement de crédit (provisoire)	(-) Fr.	24'172.20

### 290.503.50 Etude et construction d'un nouveau centre scolaire du Platy

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	275'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 20.03.2014	Fr.	1'100'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.05.2015	Fr.	450'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.12.2015, net (dont Fr. 1'250'000.00 de subventions et Fr. 300'000.00 réserve PC)	Fr.	25'050'000.00
-	Investissement 2013	Fr.	180'102.40
-	Investissement 2014	Fr.	292'178.00
-	Investissement 2015	Fr.	849'890.35
-	Investissement 2016	Fr.	2'008'714.25
-	Investissement 2017	Fr.	6'469'006.35
-	Investissement 2018	Fr.	7'703'558.15
-	Subvention cantonale 2018	(-) Fr.	<u>100'000.00</u>
	Crédit disponible (provisoire)	Fr.	9'471'550.50

<b>290.506.15</b>	<b>Installation de solutions informatiques interactives dans les classes de Villars-sur-Glâne</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014	Fr.	477'400.00
-	Investissement 2015	Fr.	180'833.45
-	Investissement 2016	Fr.	2'569.20
-	Investissement 2017	Fr.	113'604.95
-	Investissement 2018	Fr.	<u>194'382.15</u>
	<b>Dépassement de crédit (définitif)</b>	<b>(-) Fr.</b>	<b>13'989.75</b>

### **3. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS**

<b>330.501.30</b>	<b>Aménagement liaison piétons-vélos, Parc urbain Cormanon</b>		
-	Crédit net accordé par le Conseil général en date du 05.11.2009 (brut Fr. 1'000'000.- ./ subvention estimée Fr. 214'000.-)	Fr.	786'000.00
-	Investissement 2010	Fr.	4'076.55
-	Investissement 2011	Fr.	680'049.75
-	Investissement 2012	Fr.	15'379.15
-	Investissement 2013	Fr.	<u>4'093.65</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>Fr.</b>	<b>82'400.90</b>
-	Subvention reçue de l'Agglo 2014	<b>(-) Fr.</b>	<u><b>225'380.00</b></u>

<b>330.524</b>	<b>Participation à l'étude d'une piscine publique</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.12.2015	Fr.	50'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	<u>37'164.50</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>Fr.</b>	<b>12'835.50</b>

<b>340.565</b>	<b>Participation à la construction d'une piscine olympique</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	400'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>23'250.15</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>376'749.85</b>

<b>352.503.01</b>	<b>Raccordement chauffage CAD et taxe ancienne école</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 09.03.2017	Fr.	138'960.00
-	Investissement 2017	Fr.	25'621.85
-	Investissement 2018	Fr.	<u>350.00</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	Fr.	<b>112'988.15</b>

<b>354.506.05</b>	<b>Réfection BSEV pour locataires</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017 (compris dans demande de crédit du compte 020.503.10)	Fr.	50'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>16'470.10</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>33'529.90</b>

## 5. AFFAIRES SOCIALES

<b>570.503</b>	<b>Organisation du Concours pour l'agrandissement</b>		
<b>570.503.01</b>	<b>Agrandissement de la Résidence Les Martinets</b>		
<b>570.669</b>	<b>Subventions agrandissement Les Martinets</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 08.03.2012	Fr.	260'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	1'620'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	10'390'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.06.2014	Fr.	<u>7'585'900.00</u>
		Fr.	19'855'900.00
-	Investissement 2012	Fr.	230'250.15
-	Investissement 2013	Fr.	184'097.25
-	Investissement 2014	Fr.	3'099'645.55
-	Investissement 2015	Fr.	6'495'666.80
-	Investissement 2016	Fr.	6'952'608.35
-	Investissement 2017	Fr.	2'310'373.10
-	Investissement 2018	Fr.	<u>70'170.55</u>
		Fr.	<u>19'342'811.75</u>
-	Subvention de tiers 2016 à l'agrandissement	(-) Fr.	4'472.00
-	Subvention de l'ECAB 2017 à l'agrandissement	(-) Fr.	<u>10'669.20</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>528'229.45</b>

*Cet investissement sera intégralement remboursé par la CODEMS.*

## 6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

### 620.501.01 Bertigny – Villars-Vert aménagement accrochage piétonnier Passerelle – place

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014, brut (dont Fr. 450'000.00 participation Agglo et Fr. 132'000.00 Etat)	Fr.	1'260'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	440.05
-	Investissement 2015	Fr.	23'046.55
-	Investissement 2016	Fr.	30'240.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>650.00</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>1'205'623.40</b>

### 620.501.05 Entretien lourd selon plan de gestion du réseau routier PGRR-2

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	1'478'000.00
-	Investissement 2013	Fr.	33'022.10
-	Investissement 2014	Fr.	199'585.10
-	Investissement 2015	Fr.	611'941.15
-	Investissement 2016	Fr.	385'598.30
-	Investissement 2018	Fr.	<u>195'357.10</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	<b>Fr.</b>	<b>52'496.25</b>

### 620.501.07 Aménagement de places de stationnement pour vélos – plan d'action

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.10.2014	Fr.	138'200.00
-	Investissement 2015	Fr.	20'485.20
-	Investissement 2017	Fr.	5'300.85
-	Investissement 2018	Fr.	<u>13'839.25</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	<b>Fr.</b>	<b>98'574.70</b>

### 620.501.24 Modérations de trafic et concept de stationnement

-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2002	Fr.	156'000.00
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 17.06.2004	Fr.	1'350'000.00
-	Investissement 2002	Fr.	117'140.35
-	Investissement 2003	Fr.	13'959.00
-	Investissement 2004	Fr.	184'420.95
-	Investissement 2005	Fr.	283'751.00
-	Investissement 2006	Fr.	126'808.15
-	Investissement 2007	Fr.	10'846.15
-	Investissement 2008	Fr.	44'544.10
-	Investissement 2009	Fr.	79'830.55
-	Investissement 2010	Fr.	44'936.75

- Investissement 2011	Fr.	111'887.95
- Investissement 2012	Fr.	132'235.70
- Investissement 2013	Fr.	20'660.70
- Investissement 2014	Fr.	17'919.40
- Investissement 2015	Fr.	21'615.35
- Investissement 2017	Fr.	8'078.80
- Investissement 2018	Fr.	46'858.25
- Participation des propriétaires 2006-2009	(-) Fr.	<u>81'072.10</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	Fr.	<b>321'578.95</b>
<b>620.501.26 Parc d'activité zone industrielle de Moncor</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 10.02.2016	Fr.	110'000.00
- Investissement 2016	Fr.	97'371.25
- Investissement 2017	Fr.	<u>388.80</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>12'239.95</b>
<b>620.501.42 Participation secteur PAD 34 et 35</b>		
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 01.06.2017	Fr.	68'600.00
- Investissement 2016	Fr.	<u>3'780.00</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	(-) Fr.	<b>64'820.00</b>
<b>620.501.45 Assainissement bruit route des Préalpes</b>		
- Montant estimé des travaux	Fr.	75'000.00
- Subvention cantonale estimée	(-) Fr.	<u>12'000.00</u>
- Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.03.2018	Fr.	63'000.00
- Investissement 2018	Fr.	69'542.25
- Subvention cantonale 2018	(-) Fr.	<u>6'559.40</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>17.15</b>
<b>620.501.62 Chemins piétonniers et pistes cyclables</b>		
- Investissement 2018	(-) Fr.	<u>170.05</u>
<b>Correction de l'erreur d'imputation de 2017</b>	(-) Fr.	<b>170.05</b>

<b>620.501.95</b>	<b>Dort-Verte secteur Rochettes</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	334'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>336'916.00</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	(-) Fr.	<b>2'916.00</b>
<b>620.501.100</b>	<b>Requalification route Cardinal-Journet</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 05.10.2017	Fr.	100'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>174.95</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	Fr.	<b>99'825.05</b>
<b>620.506.01</b>	<b>Achat de deux véhicules</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.03.2018	Fr.	225'639.85
-	Investissement 2018	Fr.	<u>225'639.85</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>0.00</b>
<b>650.501</b>	<b>Aménagement des abris bus voyageurs</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 28.02.2013	Fr.	355'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	<u>107'592.75</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	Fr.	<b>247'407.25</b>
<b>650.501.01</b>	<b>Réhabilitation places d'arrêt de bus Coula + Martinets</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 02.06.2016	Fr.	165'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	40'871.40
-	Investissement 2017	Fr.	65'417.20
-	Investissement 2018	Fr.	<u>2'013.15</u>
	<b>Crédit disponible (provisoire)</b>	Fr.	<b>56'698.25</b>
<b>650.501.04</b>	<b>Réhabilitation places d'arrêt de bus (étape II)</b>		
-	Crédit accordé par le Conseil général en date du 15.03.2018	Fr.	225'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>191'573.75</u>
	<b>Crédit non utilisé (définitif)</b>	Fr.	<b>33'426.25</b>

## 7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

### 700.501 Plan de renouvellement du réseau d'eau potable 2018 - 2022

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 14.12.2017	Fr.	3'710'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	131'722.70
-	Subventions ECAB 2018 reçues	(-) <u>Fr.</u>	<u>14'624.50</u>
<b>Crédit disponible (provisoire) avant recettes taxes de raccordement</b>		<b>Fr.</b>	<b>3'592'901.80</b>
-	<i>Utilisation de la réserve 2018</i>	<i>Fr.</i>	<i>209'099.85</i>

*Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

### 700.501.15 Défense incendie PAD Planafaye

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017	Fr.	80'000.00
-	Investissement 2017	Fr.	13'979.90
-	Investissement 2018	<u>Fr.</u>	<u>61'406.75</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>Fr.</b>	<b>4'613.35</b>

*Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

### 700.501.41 Bouclage réseau PAD Platy Centre II

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 13.12.2017	Fr.	240'000.00
-	Investissement 2017	Fr.	71'787.75
-	Investissement 2018	<u>Fr.</u>	<u>42'244.90</u>
<b>Crédit disponible (provisoire)</b>		<b>Fr.</b>	<b>125'967.35</b>

*Ce crédit est entièrement couvert par l'utilisation de la réserve pour l'eau potable et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

### 710.501 Plan de renouvellement des canalisations 2014 - 2018

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	1'920'000.00
-	Investissement 2014	Fr.	287'366.15
-	Investissement 2015	Fr.	95'748.50
-	Investissement 2016	Fr.	468'826.00
-	Investissement 2017	Fr.	713'884.65
-	Investissement 2018	<u>Fr.</u>	<u>117'954.85</u>
<b>Crédit non utilisé (définitif) avant recettes taxes de raccordement</b>		<b>Fr.</b>	<b>236'219.85</b>

-	Utilisation de la réserve 2014	Fr.	246'307.85
-	Utilisation de la réserve 2015	Fr.	8'580.65
-	Utilisation de la réserve 2017	Fr.	499'352.35
-	Utilisation de la réserve 2018	Fr.	0.00

*Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

#### 710.501.04 Conduite du PAD Planafaye

-	Crédit lié accordé par le Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	80'000.00
-	Investissement 2017	Fr.	45'251.15
-	Investissement 2018	Fr.	<u>14'709.95</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 20'038.90**

*Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

#### 710.501.35 Collecteur Platy Centre II

-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 12.12.2013	Fr.	200'000.00
-	Investissement 2018	Fr.	<u>3'788.90</u>

**Crédit disponible (provisoire) Fr. 196'211.10**

*Ce crédit sera entièrement couvert par l'utilisation de la réserve de la protection des eaux et la facturation des taxes de raccordement liées aux permis de construire.*

#### 720.503 Réhabilitation de la fermette de la déchetterie principale

-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 11.12.2014	Fr.	638'900.00
-	Investissement 2015	Fr.	2'707.05
-	Investissement 2016	Fr.	<u>137'255.15</u>

**Crédit non utilisé (définitif) Fr. 498'937.80**

#### 740.501.10 Construction du Columbarium IV

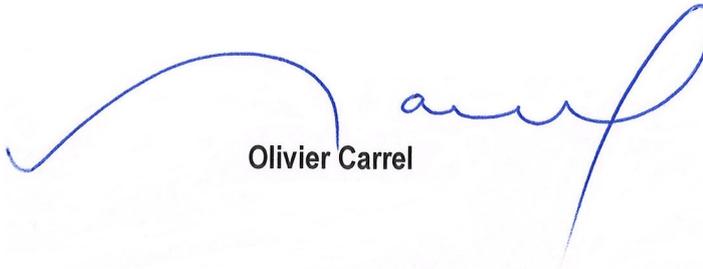
-	Crédit accordé par la Conseil général en date du 02.06.2016	Fr.	125'000.00
-	Investissement 2016	Fr.	1'855.05
-	Investissement 2017	Fr.	<u>110'418.65</u>

**Crédit non utilisé (définitif) Fr. 12'726.30**

Le Conseil communal propose au Conseil général d'approuver les comptes 2018 tels que présentés ci-dessus.

approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 15 avril 2019

Le Conseiller communal responsable des finances



Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire



Emmanuel Roulin



La Syndique



Erika Schnyder